

DISCOURS

Prononcé à l'Assemblée Electorale du Département des Basses-Alpes, par un Electeur.

MESSIEURS,

Appellés par la loi, nous nous sommes réunis pour procéder à l'élection de l'Evêque du Département & d'un des Juges du Tribunal de Cassation.

Les temps ne sont donc plus où des despotes subalternes disposoient seuls, & à leur gré des grands emplois de l'Empire.

Nous avons été réintégrés dans tous les droits de l'homme

envahis, usurpés dans des siècles de barbarie & d'ignorance, par la force des armes, ou par le pouvoir de l'opinion, sur nos ayeux foibles & crédules.

Tout privilège est enfin détruit : toute distinction d'ordre a cessé. Il n'est plus de différence parmi nous que celle qui naît de la nature ou qui résulte de l'éducation, de la vertu & du vice.

Egaux en droits, nous ne formons qu'une seule & même famille composée de vingt-cinq millions d'individus & ayant, sous l'empire de la loi, pour moderateur, pour pere & pour chef, le Monarque adoré qui nous gouverne.

Vous n'appercevrez nulle part sur le globe, un ensemble, un accord plus majestueux & plus sublime.

Le peuple François, est devenu par son courage le premier d'entre tous les peuples ; il en est le modèle par sa Constitution.

Que nous étions loin, il y a deux années, de nous attendre à ces biens inappréciables ! Que nous étions loin de pouvoir ou d'oser les supposer !

Des génies tutélaires, & ces génies, Messieurs, sont nos vrais, nos uniques représentans ; des génies tutelaires les ont versés, ces biens tout-à-coup sur nous, & au même instant la Nation entière en a connu le prix & s'est armée pour ne plus les perdre.

Les fastes de l'histoire ne présentent point d'exemple

d'une révolution aussi soudaine, d'une masse de forces & de volontés plus rédoutable & plus imposante.

Puissent les ennemis du bien public bénir & admirer avec nous l'une & l'autre ; & au lieu de méditer des projets de ruine, de haine, de fureur & de vengeance, être ramenés aux principes de l'égalité, de la justice & de la raison ! puissent-ils ne voir en nous que des frères qui n'ont les armes à la main que pour maintenir la liberté, & rendre par elle les personnes & les propriétés plus intactes & plus sacrées !

Puissent-ils, écoutant la voix de la Patrie, & cédant à ses douces inspirations, s'occuper à votre exemple, du plus grand bien de la chose publique !

De la chose publique ! Messieurs : un intérêt aussi grand, aussi cher, aussi sacré, exige toute votre surveillance ; & la surveillance la plus active.

Il n'est point de paix assurée avec des méchants connus, il n'en est point avec des faux patriotes, d'autant plus dangereux qu'ils affectent de se rendre moins suspects. Ne cessons pas d'opposer à leurs trames sourdes, perfides & calamiteuses, la loyauté & le courage de nos braves Gardes Nationaux, qui, constamment & par-tout, doivent se tenir en haleine & être prêts à marcher au premier signal, contre les perturbateurs du repos public & les ennemis de la Patrie, & voler ainsi sous la Ban-

nière de la fédération à une victoire certaine, de concert & à l'envi de leurs Braves frères d'armes, composant les troupes de Ligne.

Ne cessons pas de leur opposer l'union la plus intime entre tous les citoyens, l'obéissance la plus absolue aux Loix, & une soumission pleine & entière aux ordres émanés de l'autorité par qui les Loix sont en vigueur.

Ne cessons pas de leur opposer la perception constante de l'impôt, & la libre circulation des grains.

C'est à ce prix, Messieurs, à ce seul prix que nous pouvons nous promettre les douceurs d'une paix profonde : c'est à ce prix que vous avez maintenu dans vos Cantons respectifs la tranquillité publique, le premier des biens. Nulle part, elle n'a été troublée dans le Département d'une manière sensible & allarmante, depuis l'époque heureuse ou vous avez obtenu la confiance des peuples.

Vous n'en avez pas trompé les espérances : vous les justifierez chaque jour d'avantage : le vrai mérite a été appelé par vous aux places dont vous avez disposé; lui seul y ayant de justes droits, c'est à lui seul qu'elles ont dû appartenir.

Envain l'esprit de parti, de cabale, & d'intrigue, les liens du sang & ceux de l'amitié ont-ils voulu se faire entendre & opposer leurs foibles & très-petits intérêts personnels aux grandes vues de bienfaisance & d'utilité

générale qui vous animent : vous les avez répouſſés loin de vous.

Les peres du Peuple n'ont pû vouloir, n'ont pû déſirer que le plus grand bien du Peuple ; vous l'avez fait ce bien en n'honnorant de vos ſuffrages que des hommes de la Conſtitution, des vrais amis de la loi & de la liberté, forts uniquement, forts de leur propre vertu & de leur dévouement à la choſe publique.

Ces hommes ne ſont pas rares dans le Département & vous ne lui avez pas fait l'injure de les choiſir ailleurs que dans ſon ſein : c'eût été le priver d'un motif d'encouragement & d'émulation : c'eût été lui réfuſer le prix & la récompenſe de la vertu unie au ſavoir. Si ce projet a pû être conçu, votre ſageſſe, Meſſieurs, l'a fait échouer.

Nous devions à nos commettans un paſteur fidelle à la loi, de mœurs pures & douces, d'une piété ſolide, d'un ſavoir profond qui connut ſon troupeau & en fût connu.

Nous leur devions un juge recommandable par ſon patriotiſme ſes vertus ſes lumières ſa longue expérience, d'un cœur droit & d'un eſprit juſte.

Vous avez donné à vos commettans ce paſteur & ce juge.

Telle eſt, Meſſieurs, la tâche honorable, ſainte, ſublime & vraiment digne de vous que vous avez remplie ſous les yeux de l'Eternel, témoin de vos ſermens, & en préſence du Peuple qui vous a confié ſes intérêts les plus chers.

De l'Imprimerie de J. Guichard, Imprimeur du Département des Baſſes-Alpes, à Digne 1791.